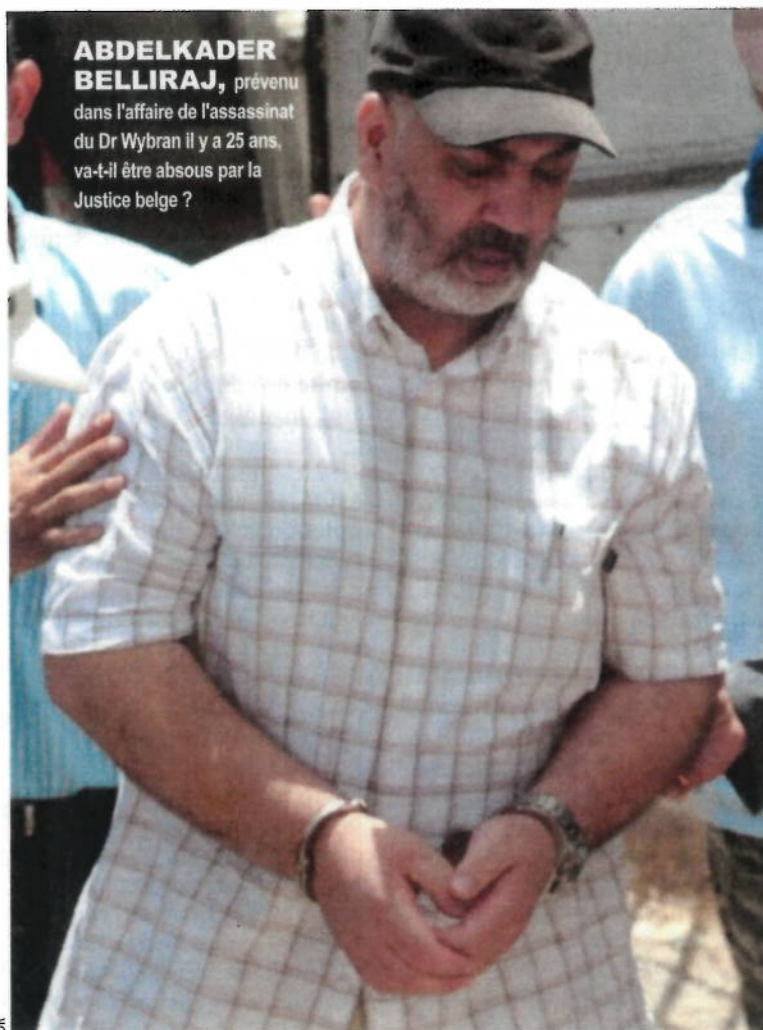




# Procès ou abandon ?

Ce 20 novembre, en pleine activité législative contre les radicalismes et les menaces djihadistes, le Parquet de Bruxelles s'apprête à mettre sous le tapis le plus important dossier de terrorisme anti-juif et arabe qu'ait connu le pays, avant même que les faits ne soient prescrits. Le comité de soutien « Pour un vrai procès Wybran » demande que la justice fasse son travail et que la lumière soit faite. Si le sujet ne fait pas la une des médias, une pétition a, en quelques jours, recueilli près de mille signatures. PAR SYLVIE LAUSBERG

**C**ar l'affaire pose bon nombre de questions. Vingt-cinq ans après l'assassinat du docteur Joseph Wybran et celui de 5 autres personnes parmi lesquelles Abdullah Al Ahdal, recteur de la grande mosquée de Bruxelles, pourquoi le Parquet s'apprête-t-il à demander l'absolution pour l'auteur avoué des faits, Abdelkader Belliraj, ainsi que pour ses complices ? Selon le Parquet fédéral, l'auteur des crimes n'est pas connu et il n'y aurait aucun lien entre les six assassinats. Sauf que le terroriste Belgo-Marocain Belliraj,



**ABDELKADER BELLIRAJ**, prévenu dans l'affaire de l'assassinat du Dr Wybran il y a 25 ans, va-t-il être absous par la Justice belge ?

arrêté en 2008 par les autorités marocaines, a avoué les crimes et donné les noms de ses complices. Condamné au Maroc pour les meurtres de Bruxelles ainsi que pour appartenance à une organisation terroriste, il y purge une peine de réclusion à perpétuité. Il est avéré que, dans l'intervalle,

Belliraj a été engagé, en 2001, par la Sûreté de l'Etat avec pour mission d'infiltrer les réseaux terroristes. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il était plus qu'infiltré : dix jours avant 9-11, il était en rendez-vous avec Oussama ben Laden...

On peut comprendre que, soupçonnant des méthodes d'interrogatoire au Maroc plus que musclées, la Justice belge ne se contente pas des aveux obtenus au Maroc en 2008. D'autant que Belliraj ne les a – évidemment – pas réitérés lors de la commission rogatoire belge. Cela n'empêche que dans ses aveux, ce dernier mentionne plusieurs détails que seuls les enquêteurs belges et les assassins pouvaient connaître.

Condamner la torture est un devoir, mais cela justifie-t-il le rejet d'éléments concordants pour instruire en Belgique ?

## DES FAITS TERRIFIANTS

De deux choses l'une : soit Belliraj est innocent, auquel cas l'Etat belge, dont il est ressortissant, devrait agir pour le sortir des geôles marocaines, ce qu'il ne fait pas ; soit il reconnaît que Belliraj est condamné parce que coupable, auquel cas, lui emprisonné, il reste à poursuivre ses coauteurs, dont certains vivraient tranquillement en Belgique...

Le non-lieu programmé du 20 novembre leur assurerait une totale impunité. En vertu de quoi ? Les faits font pourtant froid dans le dos : pour se « faire la main » et gagner son ticket d'entrée dans le groupe du terroriste palestinien Abou Nidal, Belliraj a tué un herboriste bruxellois Raoul Schouppe, parce qu'il le croyait juif. Puis Marcel Bille, auquel il reprochait d'être homosexuel. Avec les membres de son groupe, il a fomenté l'attentat contre Abdallah Al-Ahdal, imam et recteur de la Grande



**LE DR JOSEPH WYBRAN,** assassiné le 3 octobre 1989, était le président du comité de coordination des organisations juives de Belgique.

Mosquée de Bruxelles, et contre son bibliothécaire Salem el-Behir. Comme Samir Gahelrasoul, membre du personnel de l'ambassade d'Arabie saoudite à Bruxelles, ils ont été tués parce qu'ils ne souscrivaient pas à la fatwa contre l'écrivain Salman Rushdie.

Belliraj a reconnu tous ces crimes, y compris celui du Dr Joseph Wybran, alors président du comité de coordination des organisations juives de Belgique.

Si l'assassinat du Dr Wybran est incontestablement un crime antisémite, les autres visent – toutes confessions confondues – des modérés non dogmatiques, partisans du dialogue ; des citoyens engagés dans la défense de la démocratie.

Cette série d'assassinats marqua l'aube d'une nouvelle période, celle où le terrorisme s'est installé en Belgique.

Vingt-cinq ans plus tard, alors que nous sommes à nouveau confrontés à la menace terroriste, que pouvons-nous demander à la Justice belge, sinon de remplir sa mission : défendre les victimes d'hier afin de mieux défendre la démocratie aujourd'hui ? ■ SYLVIE

LAUSBERG

<sup>(1)</sup> <http://www.proceswybran.domainepublic.net>

## Cette série d'assassinats initia une nouvelle période : le terrorisme en Belgique

# SANTÉ

ARGENT



### LES VASES COMMUNICANTS :

le gouvernement va économiser, et comme il faut bien trouver l'argent quelque part, c'est dans la poche du patient que l'on va puiser.

## Les gynécologues urologues

**U**ne consultation chez l'urologue ou le gynécologue, le chirurgien, l'ophtalmologiste ou l'orthopédiste devrait bientôt vous coûter cher. Pour les BIM, le ticket modérateur augmentera de 0,19 euro et pour les autres patients de 3,77 euros. Cette décision a été prise par le nouveau gouvernement afin de simplifier la réglementation des tickets modérateurs. Jusqu'à présent, cette part de la consommation par le patient varie énormément par spécialité : par exemple pour les BIM, 2,66 euros pour un interniste ou 3,60 euros pour un rhumatologue ; pour les autres patients, 15,50 euros pour un neurologue ou 8,24 euros